



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 12 avril 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **19** - Présents : **18** - Pouvoir(s) : **1** - Votants : **19**

**Présent(s)** : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – T. LEBLANC – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – D. BARON – J. DELAUNAY – C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

**Absent(s) excusé(s)** : /

Madame Christine MOREAU a donné pouvoir à Madame Marie-France THELIER.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Benoît GAUTIER a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente – 1<sup>er</sup> Mars 2021 : à l'unanimité

-----

### ORDRE DU JOUR

#### **Affaires financières :**

- Budget général – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020
- Budget Chambre funéraire – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020
- Budget général – Approbation du compte administratif de l'exercice 2020
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du compte administratif de l'exercice 2020
- Budget Chambre funéraire – Approbation du compte administratif de l'exercice 2020
- Budget général – Affectation du résultat de l'exercice 2020
- Budget lotissement des Vallons – Affectation du résultat de l'exercice 2020
- Budget Chambre funéraire – Affectation du résultat de l'exercice 2020
- Vote des taux des impôts directs locaux 2021
- Vote des participations et subventions communales pour l'exercice 2021
- Budget général – Approbation du budget primitif de l'exercice 2021
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du budget primitif de l'exercice 2021
- Budget Chambre funéraire – Approbation du budget primitif de l'exercice 2021
- Frais de scolarité 2021

#### **Informations et questions diverses :**

**FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

N° 2021-022

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2020 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 sont concordantes et s'établissent comme suit :

2020	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	2 424 298,26	2 900 087,53	758 336,07	1 234 125,34
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	769 653,47	366 507,56	230 633,30	-172 512,61
<b>RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS</b>				<b>1 061 612,73</b>
<b>REPORTS D'INVESTISSEMENT</b>	611 570,61	237 552,86		-374 017,75
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>687 594,98</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 de ce budget établi par le comptable public.

Vote : Pour : à l'**unanimité** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS -  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

N° 2021-023

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2020 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

2020	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	197 806,55	201 297,49	69 445,28	72 936,22
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	0,00	39 909,02	-39 309,02	600,00
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>73 536,22</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 de ce budget établi par le comptable public.

Vote : Pour : à l'**unanimité** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

N° 2021-024

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2020 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

2020	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	13 080,53	25 447,16	66 595,98	78 962,61
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	6 353,62	8 325,50	-1 408,23	563,65
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>79 526,26</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte de gestion de ce budget, établi par le comptable public, pour l'exercice 2020.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020**

N° 2021-025

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2020 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2020 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2020	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	2 424 298,26	2 900 087,53	758 336,07	1 234 125,34
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	769 653,47	366 507,56	230 633,30	-172 512,61
<b>RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS</b>				<b>1 061 612,73</b>
<b>REPORTS D'INVESTISSEMENT</b>	611 570,61	237 552,86		-374 017,75
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>687 594,98</b>

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Madame Soizick SOULARD en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget général.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020**

**N° 2021-026**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2020 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget du lotissement des Vallons pour l'exercice 2020 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2020	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	197 806,55	201 297,49	69 445,28	72 936,22
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	39 909,02	-39 309,02	600,00
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>73 536,22</b>

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Madame Soizick SOULARD en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget du lotissement des Vallons.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020**

**N° 2021-027**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2020 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget de la chambre funéraire de Lassay-les-Châteaux pour l'exercice 2020 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2020	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	13 080,53	25 447,16	66 595,98	78 962,61
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	6 353,62	8 325,50	-1 408,23	563,65
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>79 526,26</b>

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Madame Soizick SOULARD en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la chambre funéraire.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

### FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

N° 2021-028

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2021-025 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date des 18 et 23 mars et du 6 avril 2021,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2020		DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	BESOIN DE FINANCEMENT
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 234 125,34		0,00	0,00	0,00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	-172 512,61		-611 570,61	237 552,86	-546 530,36

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2020, la section de fonctionnement est excédentaire, il est possible d'affecter en investissement la somme 546 530, 36 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'affecter le montant de 687 594, 98 € (1 234 125, 34 – 546 530, 36) au compte 002- excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2021, au titre du résultat de l'exercice 2020.

#### ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS –  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020**

N° 2021-029

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2021-026 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date des 18 et 23 mars et du 6 avril 2021,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2020	EXCEDENTS ou DEFICITS ANTERIEURS	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 490,94	69 445,28			72 936,22
SECTION D'INVESTISSEMENT	39 909,02	-39 309,02			600,00
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					<b>73 536,22</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

De reporter 72 936,22 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2021, au titre du résultat de l'exercice 2020.

**ARTICLE 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020**

N° 2021-030

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2021-027 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date des 18 et 23 mars et du 6 avril 2021,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2020	EXCEDENTS ou DEFICITS ANTERIEURS	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 366,33	66 595,98			78 962,31
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 971,88	-1 408,23			563,65
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					<b>79 525,96</b>

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2020, la section de fonctionnement est excédentaire et qu'il est prévu des travaux d'investissement en 2021, une partie du résultat de fonctionnement, soit 78 962,31 €, peut être affecté en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

D'affecter le montant de 78 962,31 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2021, au titre du résultat de l'exercice 2020 et 563,35 € au 001 « Excédent d'investissement reporté ».

**ARTICLE 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : **à l'unanimité** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**BUDGET GÉNÉRAL**  
**VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2021**

**N° 2021-031**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,  
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties,

pas de vote de taux pour la taxe d'habitation, celle-ci ayant été supprimée.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté les taux suivants en 2020 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 %
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

De maintenir inchangés les taux communaux d'imposition pour l'exercice 2021 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 %
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote : Pour : **à l'unanimité** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**BUDGET GÉNÉRAL**  
**VOTE DES PARTICIPATIONS ET DES SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'EXERCICE 2021**

**N° 2021-032**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 23 mars 2021

Considérant les participations de la Commune à divers organismes et l'aide qu'elle peut apporter au tissu associatif local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

De voter les participations à différents organismes extérieurs et les subventions aux associations locales suivantes :

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>2021 en €</b>
<b>CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)</b>	
Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine	2 347,00
Territoire d'énergie (ex SDEGM) - Entretien éclairage public	14 861,07
Territoire d'énergie (ex SDEGM) - Guichet unique DT/DICT éclairage public	
SIVOM (participation fonctionnement)	249 807,00
SIVU des Petites Cités de Caractère (PCC)	2 362,80
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)</b>	<b>269 377,87</b>
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (6558)</b>	
Association des Maires et Adjointes	635,00
Association des Petites Cités de Caractère (PCC)	4 788,80
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	175,00
POLLENIZ (ex FDGDON)	514,10
Fondation du Patrimoine	160,00
OGEC Saint Sauveur	46 140,82
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>52 413,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>321 791,59</b>



<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Budget 2021</b>
A.D.M.R.	3 333,00
AFN du canton	170,00
Aide au Tiers Monde	280,00
A.M.A.P. (Association de maintien de l'agriculture paysanne)	550,00
Amicale Laïque	1 150,00
Association Culturelle	2 000,00
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	100,00
Association sportive du Collège Victor Hugo	400,00
Association sociale intercommunale (ASI)	1 389,00
CAUE	200,00
CENA (Cercle d'Etudes Nouvelles d'Anthropologie)	500,00
Classe de neige école privée Saint-Sauveur (reliquat non versé en 2020)	1 820,00
Classe de neige école publique (1 année sur 2)	10 920,00
Club de la bonne entente Niort	135,00
Club de l'Amitié Lassay	460,00
Club de l'Amitié Melleray	
Générations Mouvement (ancien nom : Club des Aînés La Baroche-Gondouin/St Julien-du-Terroux)	
Coopérative école élémentaire publique (voyage scolaire)	900,00
Coopérative école maternelle publique (voyage scolaire)	375,00
Cyclo Club lasséen	150,00
Etoile cycliste Mayenne	
F.F.Randonnée	40,00
Familles Rurales	475,00
Football Club	5 000,00
L'approche compagnie - Association de théâtre	0,00
La Barochéenne	330,00
La pétanque lasséenne	650,00
Les Amis de l'orgue de Lassay-les-Châteaux	900,00
Les Amis du Château de Lassay-les-Châteaux	1 330,00
Les Mains vertes	500,00
Les P'tits Lassynous	0,00
Niort animations	0,00
Office du Tourisme - Journée des Peintres	230,00
OGEC (voyage scolaire)	900,00
Saint-Fraimbault Animations	0,00
Société de Pêche "La Gaule Lasséenne"	800,00
Sporting Club (Hand-Ball, Tennis de Table, Gymnastique volontaire)	3 000,00
Tennis Club lasséen	2 500,00
Au fil des pages (anciennement Tournepage)	4 000,00
Troupe théâtrale lasséenne	0,00
Les Entrelacés	20 000,00
Réserve (soutien au tissu associatif lasséen)	6 000,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS PERSONNES DE DROIT PRIVE (65748)</b>	<b>71 487,00</b>

Vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (B. GAUTIER)

<b>BUDGET GÉNÉRAL</b> <b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021</b>
---

**N° 2021-033****Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2021-025 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2020,

Vu la délibération n° 2021-028 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

Vu la délibération n° 2021-031 adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,

Vu la délibération n° 2021-032 portant sur les participations et subventions communales,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances des 18 et 23 mars et 06 avril 2021,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général			724 832,00	724 832,00	724 832,00
012	Charges de personnel et frais			1 217 600,00	1 217 600,00	1 217 600,00
014	Atténuations de produits			37 325,00	37 325,00	37 325,00
022	Dépenses imprévues			109 336,16	109 336,16	109 336,16
65	Autres charges de gestion cour.			486 538,59	486 538,59	486 538,59
66	Charges financières			51 000,00	51 000,00	51 000,00
67	Charges exceptionnelles			1 700,00	1 700,00	1 700,00
68	Dotations aux provisions			2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Autres				0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>				<b>2 630 831,75</b>	<b>2 630 831,75</b>	<b>2 630 831,75</b>
023	Virement sect° d'investissement			836 536,05	836 536,05	836 536,05
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°			73 195,18	73 195,18	73 195,18
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°				0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>909 731,23</b>	<b>909 731,23</b>	<b>909 731,23</b>
<b>TOTAL</b>				<b>3 540 562,98</b>	<b>3 540 562,98</b>	<b>3 540 562,98</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>3 540 562,98</b>	<b>3 540 562,98</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges			30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits des services			182 050,00	182 050,00	182 050,00
73	Impôts et taxes			1 769 982,00	1 769 982,00	1 769 982,00
74	Dotations, participations			746 331,00	746 331,00	746 331,00
75	Autres prod. De gestion cour.			122 105,00	122 105,00	122 105,00
76	Produits financiers			2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels			500,00	500,00	500,00
	Autres				0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>				<b>2 852 968,00</b>	<b>2 852 968,00</b>	<b>2 852 968,00</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>				<b>2 852 968,00</b>	<b>2 852 968,00</b>	<b>2 852 968,00</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.				687 594,98	687 594,98
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>3 540 562,98</b>	<b>3 540 562,98</b>

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
106	Travaux bâtiments divers		36775,84	120 364,78	120 364,78	157 140,62
107	Accessibilité			135 600,00	135 600,00	135 600,00
108	Voiries aménagées			25 000,00	25 000,00	25 000,00
109	Plantations			5 000,00	5 000,00	5 000,00
110	Rue de Couterne		243 682,00	2 000,00	2 000,00	245 682,00
111	Voies diverses		52 215,66	222 000,00	222 000,00	274 215,66
112	Aménagements équ. Sportifs		28 353,82	13 049,97	13 049,97	41 403,79
113	Eclairage public		39 155,01	6 000,00	6 000,00	45 155,01
114	Place Victor Hugo		2 070,00	34 200,00	34 200,00	36 270,00
115	Signalétique			33 500,00	33 500,00	33 500,00
116	Patrimoine classé			10 000,00	10 000,00	10 000,00
117	Terrains autres voiries			3 000,00	3 000,00	3 000,00
118	Amenag. Service espaces			320 000,00	320 000,00	320 000,00
119	Bâtiments multi activités			20 000,00	20 000,00	20 000,00
120	Renov. Énergétique logements			145 600,00	145 600,00	145 600,00
128	Réaménag. Service technique			5 000,00	5 000,00	5 000,00
129	Acquisition matériel		26 323,25	117 000,00	117 000,00	143 323,25
130	Plan cavalier			15 000,00	15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes			166 892,70	166 892,70	166 892,70
172	Acquisitions foncières			30 000,00	30 000,00	30 000,00
185	Cimetières			46 000,00	46 000,00	46 000,00
204	Subventions équipement		182 995,03	157 500,00	157 500,00	340 495,03
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>611 570,61</b>	<b>1 632 707,45</b>	<b>1 632 707,45</b>	<b>2 244 278,06</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>			<b>611 570,61</b>	<b>1 632 707,45</b>	<b>1 632 707,45</b>	<b>2 244 278,06</b>
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.			172 512,61		172 512,61
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>611 570,61</b>		<b>1 632 707,45</b>	<b>2 416 790,67</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
13	Subventions d'investissement		227 140,36	55 000,00	55 000,00	282 140,36
16	Emprunts dettes assim.			400 500,00	400 500,00	400 500,00
21	Immobilisations corporelles		10 412,50		0,00	10 412,50
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>237 552,86</b>	<b>455 500,00</b>	<b>455 500,00</b>	<b>693 052,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserv.			623 530,36	623 530,36	623 530,36
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à					
27	Autres immobilisations financières			30 476,22	30 476,22	30 476,22
024	Produits des cessions			160 000,00	160 000,00	160 000,00
<b>Total des recettes financières</b>				<b>814 006,58</b>	<b>814 006,58</b>	<b>814 006,58</b>
45...2	Tot. Opé. pour cpte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				<b>1 269 506,58</b>	<b>1 269 506,58</b>	<b>1 507 059,44</b>
021	Virement de la sect° de fonction.			836 536,05	836 536,05	836 536,05
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°			73 195,18	73 195,18	73 195,18
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>909 731,23</b>	<b>909 731,23</b>	<b>909 731,23</b>
<b>TOTAL</b>						
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.				0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>237 552,86</b>		<b>2 179 237,81</b>	<b>2 416 790,67</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget général pour l'exercice 2021, soit en section de fonctionnement 3 540 562,98 € et en section d'investissement 2 416 790,67 €.

#### ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

#### ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité ; contre : 0 ; abstention : 0

<b>BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS</b>
<b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021</b>

N° 2021-034

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2021-026 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances des 18 et 23 mars et 06 avril 2021,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général				0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais				0,00	0,00
65	Autres charges de gestion cour.			77 107,00	77 107,00	77 107,00
022	Dépenses imprévues				0,00	0,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>77 107,00</b>	<b>77 107,00</b>	<b>77 107,00</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°			168 634,59	168 634,59	168 634,59
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°				0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>168 634,59</b>	<b>168 634,59</b>	<b>168 634,59</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>245 741,59</b>	<b>245 741,59</b>	<b>245 741,59</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services			34 042,00	34 042,00	34 042,00
75	Autres prod. De gestion cour.			5,00	5,00	5,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>				<b>34 047,00</b>	<b>34 047,00</b>	<b>34 047,00</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°			138 758,37	138 758,37	138 758,37
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>138 758,37</b>	<b>138 758,37</b>	<b>138 758,37</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.				72 936,22	72 936,22
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>245 741,59</b>	<b>245 741,59</b>

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
10	Dotations, fonds divers et réserv.					
13	Subventions d'investissement					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°			169 234,59	169 234,59	169 234,59
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>169 234,59</b>	<b>169 234,59</b>	<b>169 234,59</b>
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>169 234,59</b>	<b>169 234,59</b>	<b>169 234,59</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
13	Subventions d'investissement					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
10	Dotations, fonds divers et réserv.					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonction.					
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°			168 634,59	168 634,59	168 634,59
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>168 634,59</b>	<b>168 634,59</b>	<b>168 634,59</b>
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.			600,00	600,00	600,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>169 234,59</b>	<b>169 234,59</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Lotissement Vallons pour l'exercice 2021, soit en section de fonctionnement 245 741,59 € et en section d'investissement 169 234,59 €.

#### ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

#### ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021**

N° 2021-035

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021-027, relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances des 18 et 23 mars et du 06 avril 2021,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général			19 932,00	19 932,00	19 932,00
012	Charges de personnel et frais			3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues			82,57	82,57	82,57
65	Autres charges de gestion courante			5,00	5,00	5,00
66	Charges financières			-358,32	-358,32	-358,32
67	Charges exceptionnelles			378,00	378,00	378,00
	Autres					0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>				<b>23 039,25</b>	<b>23 039,25</b>	<b>23 039,25</b>
023	Virement sect° d'investissement			70 711,09	70 711,09	70 711,09
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°			6 917,27	6 917,27	6 917,27
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>77 628,36</b>	<b>77 628,36</b>	<b>77 628,36</b>
<b>TOTAL</b>						<b>0,00</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>100 667,61</b>	<b>100 667,61</b>	<b>100 667,61</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
70	Produits des services			21 700,00	21 700,00	21 700,00
75	Autres prod. De gestion cour.			5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels					
	Autres					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>				<b>21 705,00</b>	<b>21 705,00</b>	<b>21 705,00</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>						
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.			78 962,61	78 962,61	78 962,61
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>100 667,61</b>	<b>100 667,61</b>	<b>100 667,61</b>

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
16	Emprunts et dettes assimilées			4 384,36	4 384,36	4 384,36
21	Immobilisations corporelles			285 707,65	285 707,65	285 707,65
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>				<b>290 092,01</b>	<b>290 092,01</b>	<b>290 092,01</b>
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>290 092,01</b>	<b>290 092,01</b>	<b>290 092,01</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
001	Excédent d'investissement			563,65	563,65	563,65
10	Dotations - Fonds divers					
16	Emprunts et dettes			211 900,00	211 900,00	211 900,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>				<b>212 463,65</b>	<b>212 463,65</b>	<b>212 463,65</b>
021	Virement de la sect° de fonction.			70 711,09	70 711,09	70 711,09
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°			6 917,27	6 917,27	6 917,27
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>77 628,36</b>	<b>77 628,36</b>	<b>77 628,36</b>
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>290 092,01</b>	<b>290 092,01</b>	<b>290 092,01</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Chambre funéraire pour l'exercice 2021, soit 100 667,61 € en section de fonctionnement et 290 092,01 € en section d'investissement

#### ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

#### ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

### FRAIS DE SCOLARITÉ 2021

N° 2021-036

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires de la Commune,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L212-4 relatif à la charge des écoles publiques incombant à la Commune,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et la circulaire du 6 août 2007, prise pour son application, disposant que dans un principe d'équité au sein d'une même collectivité, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,



Considérant que la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques de la Commune,

Considérant que les dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles publiques de la commune de Lassay-les-Châteaux s'élèvent à 675,93 € par élève, sur la base de l'exercice budgétaire 2020, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessous :

<b>ECOLES PUBLIQUES - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2020</b>
Rémunération (Adjointes techniques)	57 486,10
Produits pharmaceutiques	246,70
Acquisition matériel	5 413,17
Entretien bâtiment	1 288,29
Eau	1 553,41
Electricité	2 711,98
Fuel (dépenses - recettes CCHL 16% des dépenses)	13 322,38
France télécom (tél + internet)	1 406,94
Assurance (forfait)	500,00
Fournitures scolaires	8 073,89
Produits entretien (forfait)	700,00
Location - 2 copieurs	891,12
Maintenance - 2 copieurs	1 581,59
Maintenance informatique et autres	1 224,00
Transports collectifs - Piscine Mayenne	935,00
<b>TOTAL</b>	<b>97 334,57</b>
<b>ECOLES PUBLIQUES - NOMBRE D'ELEVES</b>	<b>2020</b>
Elémentaire	94
Maternelle	50
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>
<b>Coût annuel par élève</b>	<b>675,93</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### **ARTICLE 1**

De fixer les frais de scolarité, pour l'exercice 2021, à **675,93 €** par élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domicilié en dehors de la commune de Lassay-les-Châteaux.

#### **ARTICLE 2**

De valider les montants ci-dessus pour le calcul de la contribution versée à l'OGEC Saint-Sauveur. Cette dernière s'élèvera, au titre de l'année 2021, à 675,93 € par élève.

Vote : Pour : à **l'unanimité** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

## INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Concessions dans les cimetières :

Cimetière de Lassay : 1 nouvelle concession

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
03 mars 2021	17 rue des Tilleuls 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 315	355 m <sup>2</sup>	Renonciation
08 mars 2021	7 rue du Château 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 239	77 m <sup>2</sup>	Renonciation
08 mars 2021	22 et 22Bis Grande rue 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 485 et 486	57 m <sup>2</sup>	Renonciation
23 mars 2021	Rue des Peupliers et La Fertinière Courberie 53110 Lassay-les-Châteaux	E n° 2-37-38-354-355- 356-357-432 et 436 YA n° 46 et 78	6220 m <sup>2</sup>	Renonciation
23 mars 2021	22 rue Saint-Sauveur 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 141 et 536	254 m <sup>2</sup>	Renonciation
23 mars 2021	37 rue d'Ambrières 53110 Lassay-les-Châteaux	YB n° 8 – 23 et 26	25553	Renonciation
23 mars 2021	10 rue des Erables 53110 Lassay-les-Châteaux	YC n° 83	701 m <sup>2</sup>	Renonciation
31 mars 2021	11 rue d'Ambrières 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 327	424 m <sup>2</sup>	Renonciation
31 mars 2021	Le Bourg 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 302	41 m <sup>2</sup>	Renonciation
1 <sup>er</sup> avril 2021	27 rue du Champ de Foire 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 494	282 m <sup>2</sup>	Renonciation

► **Permanences des élus :**

- Samedi 1<sup>er</sup> mai : M. RIGOUIN
- Samedi 08 mai : S. SOULARD
- Samedi 15 mai : B. LANDAIS
- Samedi 22 mai : M. CONNEAU
- Samedi 29 mai : MF. THELIER

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) :** lundi 10 mai 2021

FIN DE LA SEANCE A 22h30

N° DELIBERATION	OBJET
2021-22	FINANCES - BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020
2021-23	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020
2021-24	FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020
2021-25	FINANCES - BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
2021-26	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
2021-27	FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
2021-28	FINANCES - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
2021-29	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
2021-30	FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
2021-31	FINANCES - BUDGET GENERAL - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2021
2021-32	FINANCES - BUDGET GENERAL - VOTE DES PARTICIPATIONS ET DES SUBVENTIONS VERSEES POUR L'EXERCICE 2021
2021-33	FINANCES - BUDGET GENERAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021
2021-34	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021
2021-35	FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021
2021-36	FINANCES - FRAIS DE SCOLARITE 2021

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette	x	
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine		MF THELIER
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
BARON Delphine	x	
GAUTIER Benoît	x	
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 22 avril 2021

Retiré le :